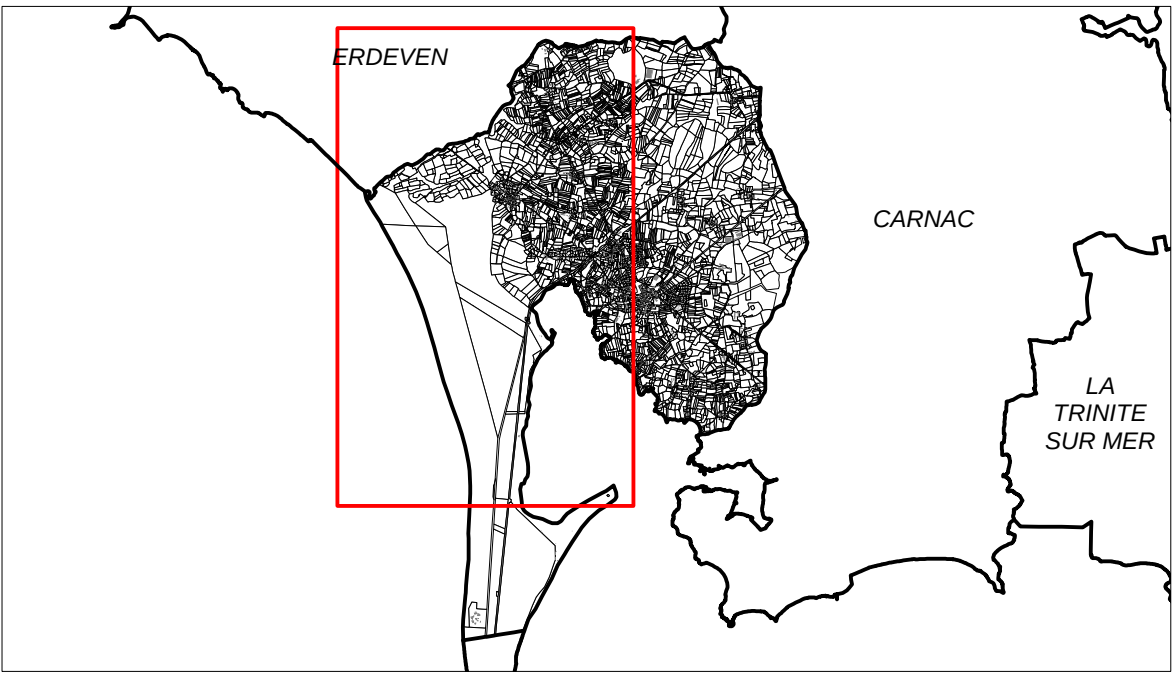


Département du Morbihan

Commune de Plouharnel

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.d Règlement graphique - Secteur Ouest

Nord

Echelle 1: 5 000

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2013

Le maire,

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE
1	Elargissement de voirie d'accès à la zone Ubb	Commune	198 m²
2a	Elargissement et alignement de la voie	Commune	88 m²
2b	Elargissement et alignement de la voie	Commune	15 m²
4	Aménagement routier	Commune	7 m²
5	Correction de la rue du Moulin Péro	Commune	93 m²
6	Elargissement de la voirie	Commune	96 m²
11a	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	1614 m²
11b	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	849m²
13	Réalisation d'une liaison piétonne	Commune	166 m²

LEGENDE

Bâti repéré au cadastre

Nouveau Bâti

Cours d'eau et plan d'eau

75m

Marge de recul des voiries

Haies protégées au titre de l'article L123-1-5° 7

Changement de destination et/ou rénovation autorisée

Elements du patrimoine à conserver au titre de l'article L123-1-5° 7

Espaces Boisés Classés

Emplacements Réservés

Risque de submersion marine +60cm, tous aléas confondus

Zone Non Aedificandi (non édifiable) – constructions interdites

Secteurs soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive

Cônes de vues à préserver au titre de l'article L123-1-5° 7 : aucune construction, ni aménagement ou plantation ne devra occulter la vue à partir des cônes de vues spécifiés au plan

Nomenclature des zones du PLU

Uaa

Uab

Uba

Ubb

Ubc

Ubi

Ui

1AUa

1AUb

1AUi

1AUJ

2AU

Ah

Ar

Ak

Aa

Ab

Ac

Ao

Azh

Nh

Nr

Ni

NI

Na

Nds

Nzh

